



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1995/48
26 septembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3583e séance du Conseil de sécurité, tenue le 26 septembre 1995, le Président du Conseil a fait la déclaration suivante au nom du Conseil, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "Cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies" :

"Le Conseil de sécurité s'est réuni le 26 septembre 1995, au niveau des ministres des affaires étrangères, pour célébrer le cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies et procéder à un échange de vues sur les défis qu'il doit relever.

Depuis sa création, le Conseil de sécurité joue un rôle crucial dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, sur lequel reposent le développement et la coopération entre les nations. Les dernières années, en particulier, ont été marquées par des changements spectaculaires, qui ont fait naître de nouveaux espoirs et posé de nouveaux problèmes. Les opérations décidées par le Conseil ont contribué au rétablissement de la paix et de la sécurité dans des pays longtemps déchirés par la guerre. Ces opérations ont dans l'ensemble été réussies, mais tel n'a pas été le cas dans tous les domaines. Le Conseil se doit de continuer d'oeuvrer sans ménager ses efforts au maintien de la paix et de la sécurité internationales, fondement du développement humain et de la coopération entre les nations, et de tirer les leçons de l'expérience des opérations passées et en cours.

Le Conseil a conscience que les défis auxquels doit faire face la communauté internationale appellent une réponse résolue, fondée sur les buts et les principes de la Charte des Nations Unies. Les membres du Conseil estiment indispensable de renforcer et de revitaliser l'Organisation des Nations Unies pour l'aider à relever ces défis. Ils prennent note des conclusions du Groupe de travail de l'Assemblée générale chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, notamment la recommandation selon laquelle il faudrait élargir la composition du Conseil et continuer à en examiner les méthodes de travail, de façon à le rendre plus efficace, plus performant et plus représentatif et à accroître l'efficacité et la

transparence de ses travaux; ils notent aussi que, selon le Groupe de travail, d'importantes divergences subsistent concernant des questions clefs. Le Conseil estime également qu'il convient de faire un usage judicieux des instruments d'action préventive et de continuer d'améliorer la capacité de l'Organisation de mener efficacement des opérations de maintien de la paix. Le Conseil continuera à accorder la plus grande importance à la sécurité et à la protection de tous ceux qui, sur le terrain, servent sous le drapeau de l'ONU.

Les membres du Conseil réaffirment leur attachement au système de sécurité collective institué par la Charte. À l'occasion solennelle du cinquantenaire de l'Organisation des Nations Unies, le Conseil, de concert avec les autres organes des Nations Unies, célèbre tous les succès remportés à ce jour, mais réaffirme aussi son engagement en faveur du maintien de la paix et de la sécurité internationales dont il a la responsabilité principale, et sa volonté d'oeuvrer pour préserver les générations futures du fléau de la guerre."
